

Rapport du Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France



V^e Session de l'Assemblée des Français de l'étranger

Septembre 2006

Sommaire

Éditorial	4
La Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France	
■ Organigramme	8
■ Le périmètre d'action : les missions et les moyens	9
■ Les communautés françaises à l'étranger	13
1. Assurer la représentation des Français établis hors de France	
■ Les élections	21
■ Les sessions de l'Assemblée des Français de l'étranger	23
■ Le budget de l'Assemblée des Français de l'étranger	24
■ Indemnités des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger	25
2. Veiller à la sécurité des Français à l'étranger	
■ Les moyens	27
■ Les réformes : les structures de gestion de crise et l'externalisation	27
■ Les interventions	28
• Les crises	
• Les rapatriements	
• Détenus français à l'étranger	
• Disparitions et enlèvements de Français à l'étranger	
• L'assistance aux familles de ressortissants français décédés à l'étranger	
• La grippe aviaire	
3. Construire un service consulaire tourné vers l'avenir	
■ Les orientations	34
• D'une logique de guichet à une logique de réseau	
• Une meilleure communication	
■ Les réalisations	36
• La fusion des listes électorales	
• Le passeport électronique	
• Le vote électronique	
• L'administration électronique	
4. Développer les conditions les plus favorables aux Français à l'étranger	
■ L'état civil et la nationalité	44
■ L'aide sociale	52
• L'aide	
• L'emploi et la formation professionnelle	
■ L'information : la Maison des Français de l'étranger	63
■ La protection juridique	65
• Les conventions	
• L'adoption internationale	
• Femmes françaises à l'étranger	
• Les déplacements illicites d'enfants	
Annexes	79

Rapport du Directeur des Français à



Cette année encore l'Etat a dû mobiliser ses moyens pour venir en aide aux Français établis ou de passage à l'étranger, victimes de catastrophes ou d'accidents. La sécurité de nos compatriotes à l'étranger demeure, en effet, une préoccupation prioritaire et constante du Ministère des Affaires étrangères et du Gouvernement. La Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France, tirant les enseignements de la gestion des crises de l'an passé, a recentré l'activité de la Sous-direction de la protection des personnes sur la sécurité. La cellule de crise s'est adaptée, les retours d'expériences ont été mis à profit pour améliorer le dispositif, passer des accords avec des partenaires extérieurs et, d'une manière générale, gagner encore en réactivité et en compétence. Cette réorganisation s'est accompagnée d'un renforcement de la sécurité sanitaire. Depuis l'été 2005, deux médecins, un urgentiste et un psychiatre, travaillent avec la DFAE. Pour l'avenir, la DFAE s'est donnée pour objectif de mieux rassembler autour d'elle l'ensemble des acteurs de la sécurité à l'étranger.

L'année 2006 a été également la première année de la mise en œuvre de la LOLF et du programme budgétaire 151 qui définit le périmètre de responsabilité et des moyens de notre action consulaire. Grâce à cet instrument, nous allons tirer tous les bénéfices possibles de ce que l'on peut appeler une « tension vertueuse » entre les services du Département, services « soutiens », d'une part, et services « clients », d'autre part, qui permet de mieux mobiliser les moyens et de gagner en efficacité. Grâce à une rationalisation du réseau et une meilleure répartition des moyens en fonction des priorités du programme, il a été ainsi possible de créer 15 emplois supplémentaires pour l'ensemble de notre dispositif consulaire en Chine.

Cette année a vu aussi la poursuite des réformes dans le domaine de l'administration consulaire avec le développement de l'administration électronique.

Les progrès ont été nombreux et significatifs :

- une liste électorale unique sert désormais de support à tous les scrutins organisés à l'étranger,*
- le nouveau serveur ELECTIS permet maintenant à tout Français établi hors de France de vérifier sa situation électorale à tout moment et en tout lieu,*
- le vote par voie électronique utilisé, pour la première fois, à l'échelle de l'ensemble des circonscriptions électorales concernées par le renouvellement triennal de l'Assemblée des Français de l'étranger le 18 juin 2006, élargit les possibilités offertes aux expatriés pour exercer leurs droits civiques,*

l'étranger et des étrangers en France

- *le registre mondial des Français établis hors de France permet désormais à tout Français, où qu'il se trouve, d'effectuer la plupart des formalités administratives accessibles à l'étranger.*
- *le passeport électronique muni, d'une puce dans laquelle sont enregistrées les données personnelles du titulaire et sa photographie numérisée, est maintenant disponible dans les services consulaires, ainsi que*
- *le nouveau passeport d'urgence, qui est une illustration de la modernisation du service consulaire, établi par les postes, facilement et rapidement, dans d'excellentes conditions de sécurité.*

Toutes ces innovations visent à améliorer substantiellement les services rendus aux Français et à leur permettre de maintenir les liens avec la République lorsqu'ils sont à l'étranger.

Nous avons voulu franchir une étape et passer d'une logique de guichet à une logique de réseau. L'administration électronique permet d'abolir les distances et de s'affranchir du critère de la compétence territoriale, le service public consulaire devenant véritablement mondial. Elle libère des ressources qui peuvent être consacrées au service public pour répondre aux besoins toujours plus nombreux de nos compatriotes à l'étranger.

Enfin, dans le cadre de la coopération européenne, la recherche de la mutualisation intelligente des moyens s'est poursuivie. Les contraintes budgétaires, d'une part, le souci d'adapter le réseau en fonction de l'évolution des besoins, d'autre part, plaident en ce sens, tout en sachant qu'un service consulaire national garde toute sa raison d'être compte tenu du lien singulier qui rattache chaque Français à la collectivité nationale.



François Barry Delongchamps
Directeur des Français à l'étranger
et des étrangers en France



L'Assemblée des Français de l'étranger

III^e session, septembre 2005

La Direction des Français à l'étranger



Françoise LE BIHAN
*Directrice adjointe.
Chef du service
des Français à
l'étranger*



Jean-Louis ZOËL
*Chef du service
des affaires civiles et
de l'entraide judiciaire*



Odile SOUPISON
*Chef du service des
étrangers en France*



Serge MUCETTI
*Sous-directeur de
l'administration des
Français à l'étranger*



Daniel LABROSSE
*Sous-directeur de
l'état civil et de
la nationalité*



Gilles HUBERSON
*Sous-directeur
de la sécurité
des personnes*



Richard BOS
*Sous-directeur
de la coopération
internationale en
droit de la famille*



Jean-Pierre EVAÏN
*Sous-directeur des
affaires sociales,
de l'expatriation et
de la Maison des
Français de l'étranger*



Pierre ROBION
*Secrétaire général
de l'Assemblée des
Français de l'étranger*

et des étrangers en France

Le périmètre d'action : les missions et les moyens

Le programme 151

Une chance pour les Français établis ou de passage hors de France

*La loi organique sur les lois de finances est entrée en vigueur au premier janvier 2006.
Le Département consacre un programme aux politiques en faveur des Français de l'étranger.
Le bilan des premiers mois d'activité est très positif.*

I • Le programme « Français à l'étranger et étrangers en France » regroupe des moyens consacrés à nos compatriotes à l'étranger et définit des objectifs clairs assortis d'instruments de mesure de la performance.

Le programme « Français à l'étranger et étrangers en France » (programme 151) est constitué de trois actions qui retracent les caractéristiques principales de son activité : l'action « offre d'un service public de qualité aux Français de l'étranger », l'action « instruction des demandes de visas » et l'action « garantie du droit d'asile ».

Ce programme de service public est engagé dans une entreprise de modernisation du réseau et de l'administration consulaires, pour améliorer l'accès du public tout en dégagant des marges de manœuvre. Il s'y emploie en recherchant la simplicité des procédures, en favorisant le regroupement de compétences et l'externalisation de certaines tâches et en investissant dans l'administration électronique.

Ce programme vise également à améliorer l'information de nos compatriotes sur leur sécurité à l'étranger et la préparation de l'administration, le cas échéant, à gérer les crises.

Sans doute le programme 151 ne dispose-t-il pas de l'ensemble des moyens qui lui sont nécessaires. Certains moyens pourraient être mieux identifiés (immobilier ; matériel informatique ; formation

professionnelle) et la répartition décidée en 2005 pourrait évoluer.

Les choix faits en matière d'architecture budgétaire par le Parlement lors du vote de la loi de finances 2006 ont abouti à transférer la responsabilité de l'AEFE du programme 151 au programme « rayonnement culturel et scientifique ». Cette question pourra être revue à l'occasion du débat budgétaire pour 2007.

Les trois objectifs de ce programme - Veiller à la sécurité des Français à l'étranger - Assurer un service consulaire de qualité - Garantir l'examen des demandes d'asile conformément aux textes en vigueur - et les indicateurs de performance qui leur sont associés ont été choisis pour guider l'action du ministère des Affaires étrangères dans cet esprit et rendre compte de la qualité des services offerts au public.

Cependant, il n'y a pas de réforme efficace sans investissement préalable. Pour réussir, il faut favoriser le développement de la téléadministration de masse, qui seule permettra d'offrir des services efficaces, rapides et simples, libérant des moyens pour l'accueil du public et l'écoute individuelle.

II • Le commencement d'application de la LOLF en montre les avantages



Le programme 151 tire sa force principale de sa cohérence : il correspond à un métier. Le programme contribue à clarifier les rôles entre ceux qui opèrent les choix budgétaires et les services qui fournissent les ressources. Il contribue à une meilleure allocation des moyens. Il permet une meilleure mesure de la performance, pour lui-même et les actions dont il est chargé, comme pour les autres services du Département qui interviennent à son profit (informatique, ressources humaines, affaires immobilières, logistique, etc.).

• Amélioration du dialogue de gestion au sein du Département

Le dialogue de gestion au sein du Département monte en puissance : charte de gestion entre la DGA et les programmes ; comité stratégique des réseaux. La gestion des moyens du réseau en sort renforcée.

En matière de personnel, la distinction entre répartition des emplois (qui relève du programme) et affectation individuelle des agents (qui relève des fonctions supports) clarifie les responsabilités : le programme détermine des objectifs et déploie les moyens nécessaires ; la direction des ressources humaines procède à la recherche et à l'affectation d'agents adéquats. Chacun se trouve dans son rôle et peut ainsi être jugé sur ses mérites propres, sans confusion des rôles.

• Amélioration du pilotage des activités consulaires

La DFAE participe enfin à la mobilisation et à la répartition des moyens des services consulaires. Pour faire face à ces fonctions nouvelles, cette direction s'est dotée d'une mission de gestion administrative et financière – secrétariat du pro-

gramme. Les compétences de cette structure nouvelle s'étendent aux affaires budgétaires, aux ressources humaines, au réseau et à l'organisation, ainsi qu'au contrôle de gestion, à l'informatique et aux statistiques.

Dès la mise en œuvre de la LOLF, début 2006, le programme 151 a opéré, sans surcoût pour le Département, un redéploiement significatif dans deux domaines essentiels :

- en matière de personnel, le nouveau partage des responsabilités a permis, en trois mois, un effort important en faveur de zones prioritaires (Asie, Afrique subsaharienne, ANMO, pays à forte pression migratoire).
- en matière informatique, un doublement des crédits a été rendu possible en 2006 à l'intérieur des enveloppes du programme afin d'accélérer la rénovation de l'informatique consulaire.

Ces progrès sont bien entendu réalisés sans rien retrancher des engagements traditionnels de la DFAE.

Le budget 2006 permet de maintenir les crédits d'aide sociale, d'emploi et de formation professionnelle : plus de 20M€ y sont consacrés en 2006, comme en 2005. L'effort en matière de sécurité est renforcé, comme en faveur des agences consulaires, relais essentiel pour nos compatriotes à l'étranger. Ce budget 2006 permet également d'augmenter de manière significative les crédits en faveur de votre assemblée.



Les effets vertueux de la LOLF et de la création du programme 151 sur la mise en œuvre des politiques publiques sont patents en quelques mois.

Beaucoup reste encore à faire mais nos compatriotes à l'étranger peuvent compter sur la volonté intacte de réforme d'une administration qui, en liaison avec leurs élus, continuera de rechercher la qualité des services essentiels qu'elle leur rend et qui font sa raison d'être.

Les chiffres clés du programme 151 Budget 2006

281,5 millions d'euros en loi de finance initiale.

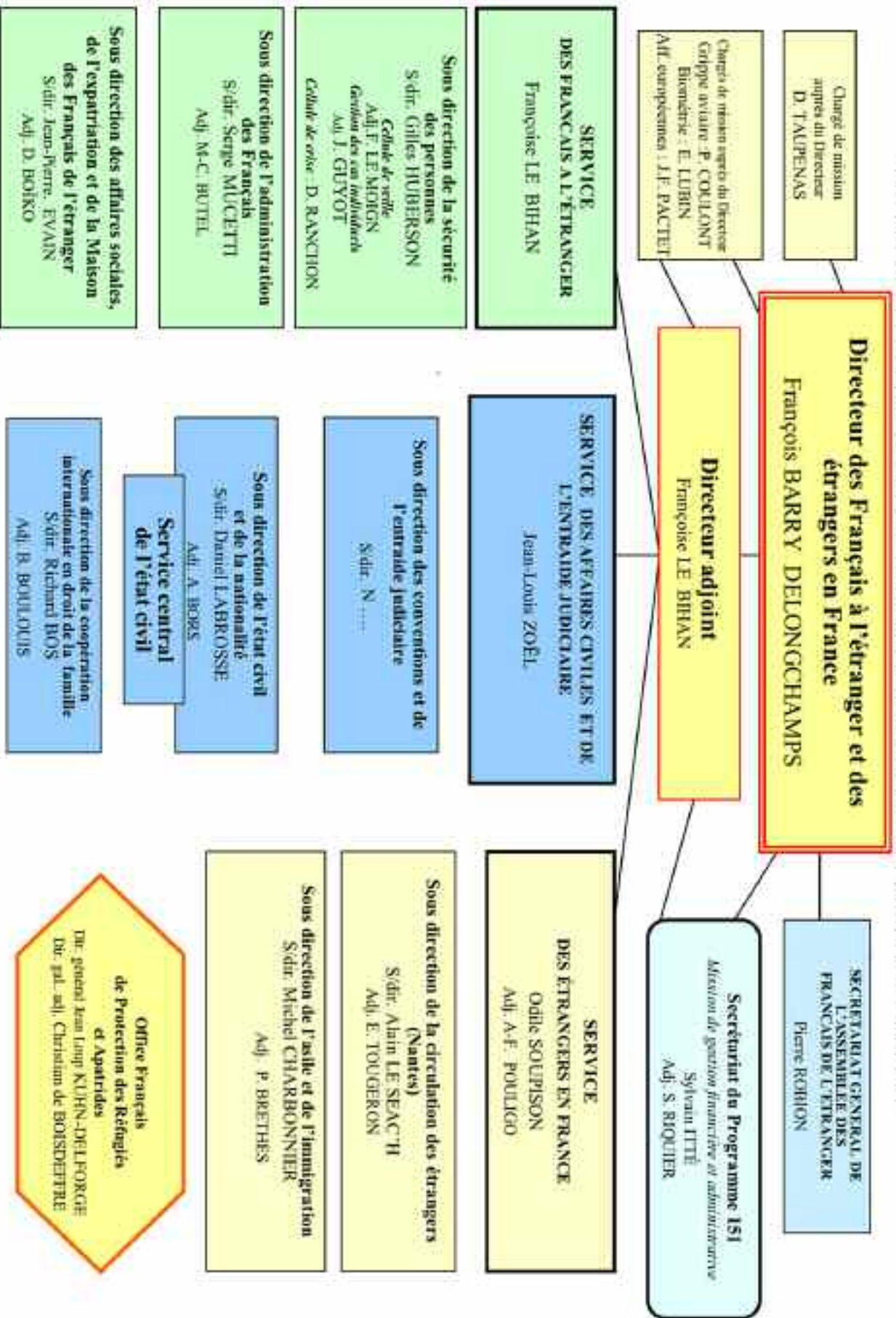
De plus, un décret d'avance de 16 millions d'euros est attendu à l'automne 2006. Destinés à financer l'introduction de la biométrie dans les visas, ces crédits représentent le retour d'une fraction de la recette visas.

Ces 281,5 millions d'euros sont utilisés de la manière suivante

Destination de la dépense	Crédits
Masse salariale	196,6
Subvention à l'OFPRA	49
Aide sociale - emploi et formation professionnelle	20,5
Services administratifs (documents sécurisés ; service central de l'état civil ; agences consulaires ; entretien des cimetières civils ; frais de représentation et de tournée des consuls, etc.)	9
Assemblée des Français de l'étranger	2,8
Rénovation de l'informatique consulaire	2
Sécurité des Français à l'étranger	1,6

Unité : million d'euros

DIRECTION DES FRANÇAIS A L'ÉTRANGER ET DES ÉTRANGERS EN FRANCE



Les communautés françaises à l'étranger



Évolution de la population française établie hors de France de 1995 à 2005

La population française établie hors de France enregistrée dans les consulats au 31/12/2005 s'élève à 1 268 524, soit une augmentation de + 1,2 % par rapport à l'année précédente.



Bernard Gentil
Administrateur de
l'INSEE, chargé de
mission auprès
de la DFAE

La progression est beaucoup plus faible que les années précédentes : + 2,4% de 2004 à 2003, + 11,2% de 2003 à 2002, + 10,1 % de 2002 à 2001. En dix ans, de 1995 à 2005, la population française établie hors de France inscrite a augmenté de + 40,5%, soit un taux moyen de 3,5% par an.

Des évolutions très différentes d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre

Ce résultat est la somme d'évolutions contraires : la population française baisse en Europe occidentale et en Amérique du Nord, augmente fortement en Afrique du Nord, en Asie-Océanie et dans le Proche Moyen-Orient.

Par pays, les évolutions observées sont très contrastées. Voici quelques résultats pour l'Europe occidentale, région qui représente près de la moitié de la population établie hors de France : baisse de 3,3% en Suisse, de 5% en Allemagne, de 0,7% en Italie ; hausse de 8,4% au Royaume Uni, de 4% en Espagne.

La population française augmente aux États-Unis (+1,1%), mais baisse au Canada (- 2,6%).

On constate des évolutions comparables dans les autres régions.

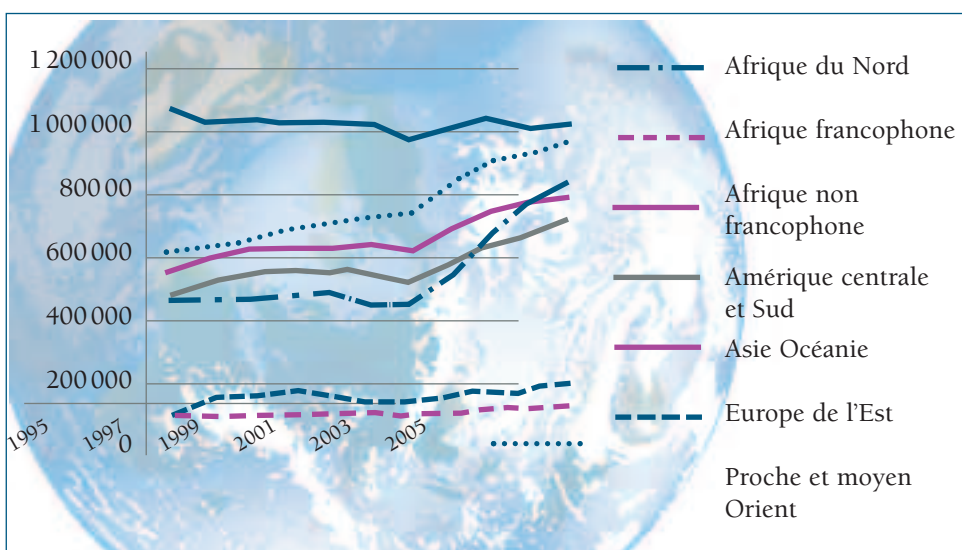
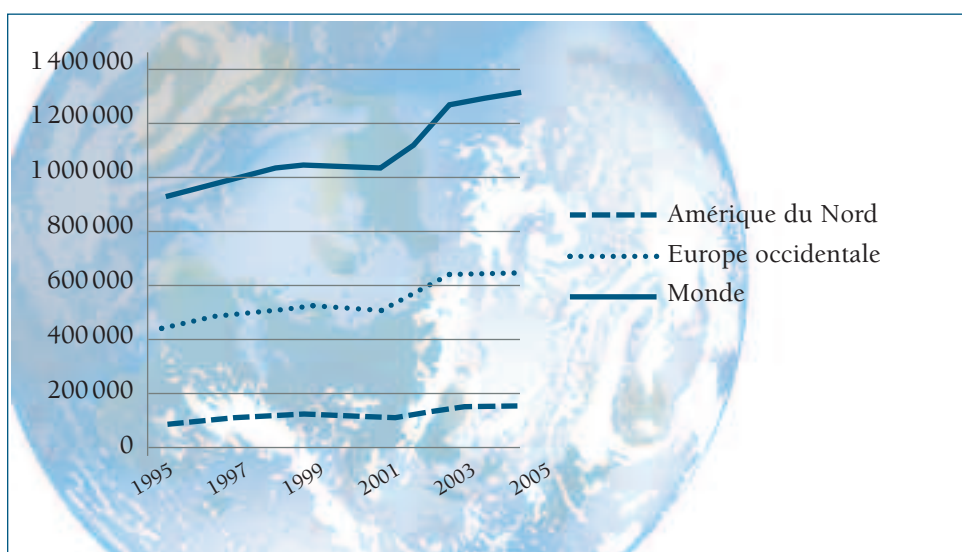
De l'immatriculation à l'inscription : l'outil statistique doit être ré-étalonné

Comment interpréter ces résultats ? À l'aide d'un répertoire administratif, on cherche à observer une réalité sociodémographique, la population française établie hors de France. Si la gestion de ce répertoire est modifiée, l'outil de mesure est « dérégulé » (voir encadré n°1). Cela s'est passé en 1999-2000 où la durée de validité de la carte d'immatriculation est passée de trois ans à cinq ans. La population inscrite a baissé en 2000 et 2001, alors que dans la réalité la population a certainement augmenté.

D'une façon générale, chaque fois que les évolutions mesurées dépassent un certain seuil, par exemple plus de 5% ou moins de 5%, pour les pays où la taille de la population est importante, on peut être certain que le phénomène n'est pas seulement de nature sociodémographique, mais est surtout lié à des modifications du dispositif d'inscription.

Population française par région

						Taux d'évolution annuel moyen en %		
	1995	2000	2003	2004	2005	2004/2003	2005/2004	2005/1995
Afrique du Nord	48 770	46 276	69 031	76 716	84 049	11,1%	9,6%	5,6%
Afrique francophone	107 033	101 255	104 180	101 566	102 345	-2,5%	0,8%	-0,4%
Afrique non francophone	11 055	12 170	12 934	13 621	14 033	5,3%	3,0%	2,4%
Amérique centrale Sud	56 537	64 758	75 255	77 756	79 255	3,3%	1,9%	3,4%
Amérique du Nord	106 917	129 191	162 920	167 342	166 862	2,7%	-0,3%	4,6%
Asie-Océanie	49 034	56 392	64 785	67 564	73 531	4,3%	8,8%	4,1%
Europe de l'Est	11 297	16 197	18 914	20 256	21 757	7,1%	7,4%	6,8%
Europe occidentale	449 458	509 085	624 614	635 454	630 039	1,7%	-0,9%	3,4%
Proche et Moyen-Orient	62 702	73 779	90 776	92 954	96 653	2,4%	4,0%	4,4%
Monde	902 803	1 009 103	1 223 409	1 253 229	1 268 524	2,4%	1,2%	3,5%



Cette année et la précédente, d'importantes modifications ont vu le jour.

En premier lieu le passage de l'immatriculation à l'inscription

Depuis deux ans les Français peuvent « s'inscrire ». Des Français qui ne l'auraient pas fait ou qui auraient repoussé cette démarche seraient incités à s'inscrire parce que les démarches sont simplifiées. Ceci expliquerait une partie des hausses des inscriptions.

En deuxième lieu, la mise à jour des fichiers

À l'occasion de la mise en place du vote électronique et en prévision du vote pour l'élection des conseillers à l'AFE, certains postes ont lancé des

opérations de vérifications des fichiers. Ceci expliquerait une partie des baisses des inscriptions.

Enfin, la modification de la carte consulaire

Dans certains cas, le service de l'inscription a été transféré d'un poste à un autre. Certains Français pourraient avoir différé le renouvellement de leur inscription en raison de l'éloignement géographique. Ceci irait dans le sens de la baisse du nombre des inscrits.

La conception du dispositif statistique n'est pas en cause, il faut seulement le « ré-étalonner ».

Europe occidentale

La population française baisse de - 0,9%, mais ce résultat est la somme d'évolutions très divergentes :

- Neuf pays (sur vingt-trois) connaissent de fortes hausses, citons : la Finlande (+ 8,9%), le Royaume-Uni (+ 8,4%), le Danemark (+ 7,5%), l'Espagne (+ 4%), le Luxembourg (+ 3,7%), ces progressions résultant probablement avant tout de l'effet « inscriptions ».
- Huit pays connaissent des baisses, significatives pour certains : Monaco (- 12,7%), la Belgique (- 7,3%), la Grèce (- 5,4%), l'Allemagne (- 5%), la Suisse (- 3,3%). Ces évolutions s'expliquent sans doute dans certains cas par la modification de la carte consulaire, dans d'autres cas par la gestion du registre.

Au total, il est probable que la population française au sens « sociodémographique » a augmenté, mais cette année l'indicateur disponible ne nous fournit pas l'ampleur de son augmentation.

Amérique du Nord

La région comprend deux pays, les États-Unis (64% de la population de la région) et le Canada. La population établie dans la région baisse de - 0,3%, en raison du Canada (- 2,6%) et plus particulièrement dans la circonscription de Montréal (- 7%). Dans ce dernier pays cette baisse s'explique par la modification de la carte consulaire et la gestion du fichier des inscrits.

Afrique francophone

La région connaît en 2005 une légère hausse, + 0,8%. Dans dix pays (sur vingt et un) la baisse est forte, citons : le Niger (- 8,3%), la République Centrafricaine (- 7,8%), la Côte d'Ivoire (- 7%), le Togo

(- 6,8%), le Cameroun (- 4,2%), Madagascar (- 2,2%). Ces baisses sont compensées par de fortes hausses au Sénégal (+ 10,4%), au Mali (+ 7,5%), en Mauritanie (+ 6%).

Ces évolutions ont plusieurs explications, entre autres, l'instabilité dans certains pays et les règles de gestion du registre des Français.

Proche et Moyen Orient

La population française établie dans cette région croît de + 4%. Deux pays importants voient leur population baisser, Israël, - 1,2%, l'Égypte, - 0,5%. Au contraire, la population croît fortement dans les Émirats Arabes (+ 21,4%), à Jérusalem (+ 11,5%), au Liban (+ 6%).

Afrique du Nord

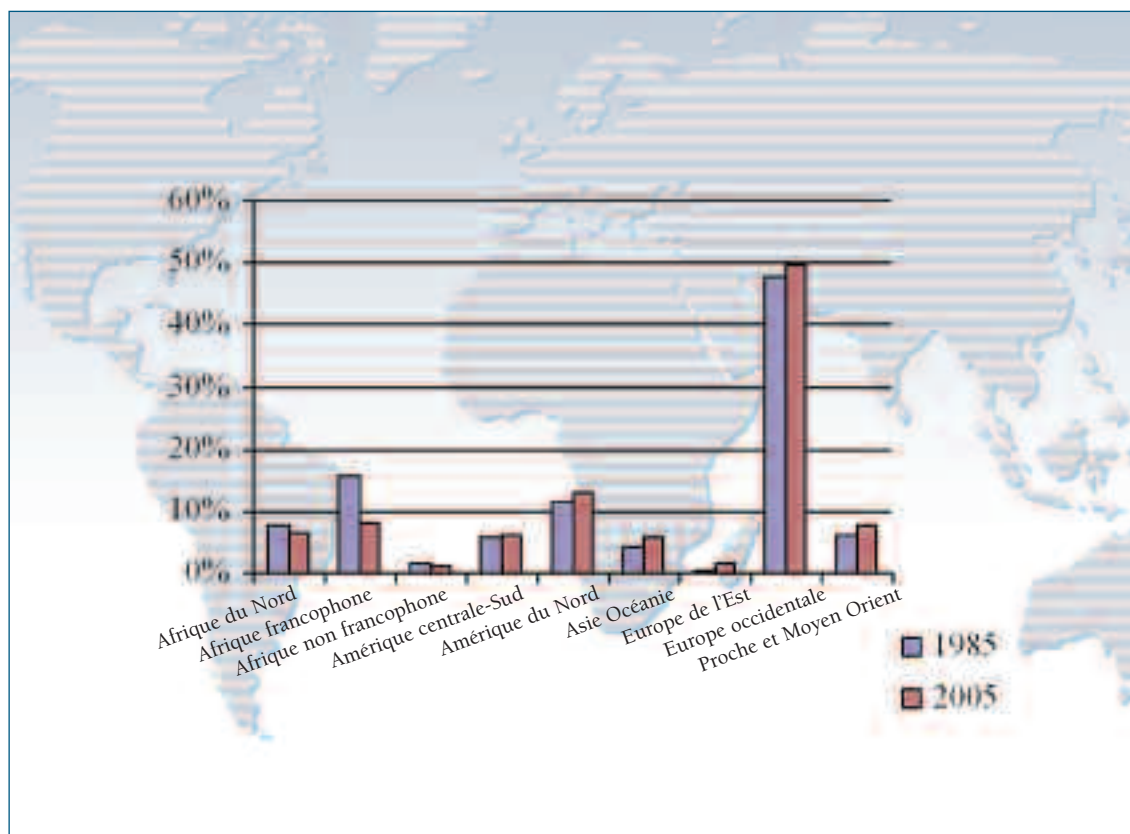
La population augmente fortement, + 9,6%. Mais cette hausse résulte presque essentiellement de celle de la population française établie en Algérie (+ 23%). La population augmente fortement aussi en Libye (+ 15%), mais le nombre de Français établis dans ce pays est faible. Dans les autres pays, la population reste quasiment au niveau de l'année précédente (+ 0,2% au Maroc, + 0,6% en Tunisie).

En Algérie, la population retrouve le niveau des années 1980. Cette progression est sans doute liée à la fin de la période de forte insécurité, qui faisait obstacle à l'immatriculation. Les demandes de nationalité française ont par ailleurs augmenté.

Amérique centrale Sud

Cette région comprend vingt-quatre pays. La population a cru en 2005 de façon modérée (+ 1,9%). Comme dans les régions précédentes, on observe

Poids des différentes régions en 1985 et 2005



des évolutions très divergentes par pays. Sept des pays les plus importants connaissent des baisses significatives, par exemple, la Colombie (- 8,3%), le Brésil (- 4,2%), le Venezuela (- 1,54%), le Mexique (- 1,2%). En revanche d'autres pays voient la population inscrite augmenter dans de fortes proportions, l'Argentine (+ 8,8%), Haïti (+ 3,6%), etc. Il y a plusieurs explications possibles à ces évolutions, celles citées plus haut liées à la modification de l'immatriculation. Mais pour certains pays, la croissance mesurée l'année précédente a été très forte et on peut imaginer que l'année suivante doit marquer un palier.

Asie-Océanie

Dans cette région la croissance de la population mesurée par le registre des Français se poursuit à un rythme élevé : + 8,8% en 2005, contre + 4,3% en 2004. Sur dix ans le taux de croissance moyen a été de 4,1%.

Dans tous les grands pays la population française connaît un fort développement. En Chine, l'accroissement est spectaculaire, + 16,3%, de même en Thaïlande, + 13,5%, à Singapour, + 18,9%, en Nouvelle Zélande, + 19,5%, en Malaisie, + 15,5%, etc. Dans d'autres pays la croissance est plus modérée, comme en Inde, + 3,1%, au Japon, + 5,5%.

Ces résultats retracent sans doute le développement de la communauté française dans cette région, mais ces chiffres doivent être tempérés par les effets du changement de la procédure d'immatriculation.

Europe de l'Est

La population française inscrite établie dans cette région a augmenté fortement en 2005, + 7,4%. Là aussi le tableau est très contrasté. Des pays connaissent de fortes baisses, la Pologne par exemple (- 9,7%), d'autres au contraire des hausses spectaculaires, comme la Roumanie (+ 16,4%), la Russie (+ 14,2%).

Quelles explications peut-on donner pour expliquer ces variations? Pour la Pologne, la suppression de l'inscription à Cracovie peut expliquer la baisse. Les nouveaux membres de l'Union Européenne, hors Pologne, qui représentent 30% de la population de la région, voient la population française fortement augmenter (+ 17%).

Afrique anglophone

Cette région ne regroupe que 1,1% de la population française établie hors de France. Le seul pays où la population française atteint une taille significative est l'Afrique du Sud, avec une baisse de - 2,9%.

Les 20 pays où la présence française est la plus forte

Au total 20 pays représentent 76% de la population française totale établie hors de France. Huit pays appartiennent à l'Europe Occidentale, la Suisse occupant la première place, deux appartiennent au Maghreb, respectivement à la 10^e place et à la 11^e place.

Pays	2003	2004	2005	2004/2003	2005/2004
SUISSE	129 506	133 074	128 701	2,8%	-3,3%
ETATS-UNIS	102 873	104 978	106 099	2,0%	1,1%
ROYAUME-UNI	91 630	94 563	102 470	3,2%	8,4%
ALLEMAGNE	107 774	106 781	101 391	-0,9%	-5,0%
BELGIQUE	85 587	86 069	79 828	0,6%	-7,3%
ESPAGNE	65 669	68 477	71 226	4,3%	4,0%
CANADA	60 047	62 364	60 763	3,9%	-2,6%
ISRAEL	42 533	43 111	42 573	1,4%	-1,2%
ITALIE	41 133	41 797	41 494	1,6%	-0,7%
ALGERIE	22 202	30 964	38 080	39,5%	23,0%
MAROC	30 208	29 942	30 003	-0,9%	0,2%
LUXEMBOURG	19 673	20 946	21 714	6,5%	3,7%
MADAGASCAR	18 711	20 044	19 602	7,1%	-2,2%
PAYS-BAS	19 552	19 148	18 519	-2,1%	-3,3%
LIBAN	16 853	16 564	17 564	-1,7%	6,0%
SENEGAL	15 079	15 235	16 813	1,0%	10,4%
BRESIL	15 384	16 321	15 630	6,1%	-4,2%
TUNISIE	16 210	15 375	15 463	-5,2%	0,6%
ARGENTINE	14 092	13 844	15 065	-1,8%	8,8%
AUSTRALIE	13 921	13 503	14 270	-3,0%	5,7%
Total	928 637	953 100	957 268	2,6%	0,4%
Total hors Algérie	906 435	922 136	919 188	1,7%	-0,3%
Monde	1 223 409	1 253 229	1 268 524	2,4%	1,2%
Part des 20 plus grands	75,9%	76,1%	75,5%	108,1%	35,8%

La population française inscrite dans ces 20 pays croît moins vite que la population française totale inscrite à l'étranger, parce neuf pays ont vu la population française baisser. Hors Algérie, pays dont la

population française connaît une évolution tout à fait atypique, la population française inscrite dans ces 19 pays baisse de - 0,3%.

Structure de la population

Compte tenu des difficultés d'interprétation des données, nous nous bornerons à un résumé des résultats. Les données détaillées figurent en annexe.

Population binationale, population de détachés

La part de la population de Français détachés reste aux alentours de 5%. Mais il faut signaler que la définition des détachés appliquée dans les consulats est très restrictive. Les salariés français des administrations françaises et des filiales des entreprises françaises forment une population beaucoup plus importante que celle décomptée dans le fichier des immatriculés sous ce statut.

(Voir graphique page suivante)

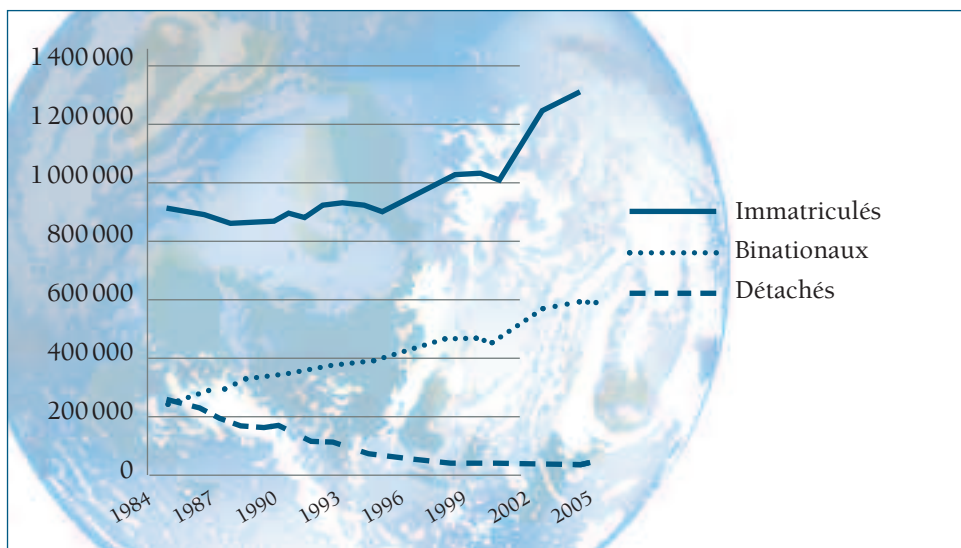
Quant à la population binationale, elle se maintient à 46%.

La population se féminise

Il y a 20 ans, les femmes étaient peu présentes à l'étranger, elles ne représentaient que 37% de la population. Aujourd'hui, le pourcentage de femmes dépasse de deux points celui des hommes.

Bien que cette évolution concerne toutes les régions, il subsiste de grandes disparités. En Afrique, les femmes sont moins nombreuses : 45% en Afrique non francophone et 46% en Afrique Francophone. Il en est de même en Asie Océanie et en Europe de l'Est. En revanche en Europe, en Amérique du

Les immatriculés et les populations de binationaux et de détachés



Nord, en Afrique du Nord, la proportion de femme est supérieure à celle des hommes.

Rajeunissement de la population particulièrement en Europe

En 2005, 28% de la population a moins de 18 ans, soit 4 points de plus qu'en 1985. Cette tendance se retrouve dans toutes les régions, mais certaines gardent des caractéristiques propres. Par exemple en Afrique du Nord, en Afrique francophone et au Proche et Moyen Orient la part des moins de 17 ans est notablement plus élevée que dans les autres régions.

L'activité se situe très majoritairement dans le secteur tertiaire

Près de 87% des emplois appartiennent au secteur tertiaire, la dominance est forte et s'accroît nettement en 10 ans. En France, le secteur tertiaire occupe 72% des actifs.

Quelques pays ou régions présentent des particularités : en Amérique du Nord où le secteur tertiaire atteint 93%, et à l'opposé l'Afrique non francophone où le tertiaire ne représente que 68% de l'activité. Dans cette région, le secteur industriel est très implanté et occupe 27% des actifs contre 10% en moyenne. En Europe de l'Est, on observe le même phénomène : un secteur tertiaire inférieur à la moyenne au profit des autres secteurs.

Les catégories socioprofessionnelles : sur-représentation des cadres

La répartition de la population française établie hors de France par catégorie socioprofessionnelle diffère fortement de celle observée en France. Ainsi en France, 13% des actifs sont classés en cadres

supérieurs (et professions intellectuelles). Chez les Français de l'étranger, cette proportion s'élève à 34% en 2005. Cette particularité a tendance à se renforcer : en 1992 la proportion de cadres était de 30%.

D'une façon générale là où la population française est importante, les caractéristiques de la population se rapprochent de celles de la population locale. Pour reprendre l'exemple des cadres, en Europe occidentale la part des cadres est de 27%, soit 7 points de moins que la moyenne mondiale. C'est dans cette région que la proportion de cadres supérieurs est la plus faible. En Amérique du Nord, le pourcentage est proche de la moyenne tout en étant supérieur (37%).

En Europe de l'Est et en Asie-Océanie, la proportion de cadres parmi les actifs dépasse 50%. Elle est de 46% en Afrique du Nord et 42% en Amérique centrale et du Sud.

À l'inverse, la part des ouvriers est très faible : 3,2% contre 26,9% sur le sol français. Là aussi, l'écart se creuse, la proportion d'ouvriers a quasiment baissé de moitié en 13 ans, de (6,6% en 1992). Mais la région où la proportion d'ouvriers est la plus forte est l'Europe occidentale (4,9%).



Inscrits – estimation des non inscrits : que vaut le dispositif statistique sur les Français établis hors de France ?

Le dispositif statistique mis en place pour dénombrer les Français établis hors de France est parfois soumis à certaines critiques : dans certains médias on affirme que la population française ne s'élève pas à 110 millions, mais à plus de 2 millions, que pour obtenir la population établie à Londres il faut multiplier par deux, voire trois le chiffre fourni par le consulat, etc.

Il est vrai que les résultats de 2005 posent problème. Il est clair que la population française au sens socio-démographique n'a pas baissé, ni en Suisse, ni en Allemagne et qu'elle n'a pas augmenté dans de telles proportions au Royaume Uni. Que répondre à ces questions ?

Il faut d'abord rappeler que cette enquête repose sur un dispositif administratif, autrefois l'immatriculation, maintenant l'inscription. Elle en supporte donc toutes ses limites. Beaucoup d'enquêtes statistiques sont bâties de la même façon, par exemple l'enquête sur les offres et les demandes d'emploi. Dans le cas des Français de l'étranger, il n'y a pas d'autre dispositif possible.

À quelles conditions le registre peut-il fournir d'une part une bonne estimation du dénombrement de la population, d'autre part présenter une mesure de son évolution ? Il s'agit bien de deux questions différentes, un outil pouvant être un bon indicateur d'évolution, mais sous-estimer le dénombrement.

1 • Le registre peut être un bon indicateur d'évolution à condition que les procédures de gestion et la carte consulaire ne changent pas.

Si elles changent, il y aura rupture de séries et il faudra attendre une à deux années pour retrouver des séries significatives. D'où la formule : il faut « ré-étalonner » l'outil de mesure. C'est une difficulté tout à fait classique que les statisticiens s'efforcent de résoudre.

2 • Le registre présente un dénombrement relativement fiable de la population sauf dans les pays de l'Europe occidentale et ceux d'Amérique du Nord, mais pour ceux-ci la sous-estimation n'est pas importante.

Dans les pays où l'inscription présente un intérêt certain pour le Français, le dénombrement fourni par le registre est relativement fiable. Dans les autres pays, essentiellement ceux de l'Union européenne, les États-Unis et le Canada, il est certain le registre sous-estime le nombre de Français établis dans ces pays. La seule solution pour y voir plus clair est l'exploitation fine des statistiques publiques locales. La DFAE a donc lancé un programme d'études. Celle sur le Royaume Uni est quasiment achevée et les résultats ne confirment pas les estimations consulaires, ni celles fournies par les médias. Au Royaume Uni la sous-estimation n'est pas de 100 %, mais serait de l'ordre de 30 %. L'étude chiffre à 130 000 le nombre de Français résidents (chiffre encore provisoire). La même observation est faite sur le Canada. La DFAE a lancé des études similaires sur six autres pays d'Europe et sur les États-Unis.

Un nouveau questionnaire statistique dans les postes en 2007

Les informations dont on dispose dans le dispositif actuel consulaire sont certes intéressantes, mais restent sommaires. Elles ne permettent pas de répondre aux multiples questions que l'on se pose :

- *Quelle est la proportion des jeunes de moins de 25 ans ? Quel est leur niveau d'études ?*
- *Quelle est la durée moyenne d'un séjour dans le pays, et hors de France ? Cette durée évolue-t-elle en fonctions de la catégorie sociale, de l'âge ?*
- *Quels sont les domaines d'activités ? Quel est le poids du secteur de la santé ou celui du service aux entreprises ?*

Il s'avère indispensable d'améliorer le système d'information pour collecter des informations de base et avancer vers la connaissance des Français à l'étranger. Cela sera fait à la fin 2005 dans le cadre de la mise en place des premiers modules de RACINE.

À l'image du recensement de la population sur le sol français, un nouveau questionnaire a été bâti et une application a été développée pour le tester dans des postes pilotes.

En octobre 2003, le dispositif a été mis en place à Montréal. Puis à Tunis, Berlin, Stuttgart et Francfort. En 2004, New York, Londres et Rome ont rejoint cette enquête pilote. Le questionnaire est présenté aux personnes qui viennent s'inscrire ou renouveler leur inscription.

Au près de 4 000 questionnaires ont été enregistrés dans la base aujourd'hui. Ce test, maintenant arrêté, a permis de valider le questionnaire et la méthode d'enquête. Mais il a apporté des résultats statistiques intéressants.

Assurer la représentation des



*M. Philippe Douste-Blazy,
Ministre des Affaires étrangères
Président de l'Assemblée des Français de l'étranger*

Français établis hors de France

I - LES ÉLECTIONS DU 18 JUIN 2006

L'élection des conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger dans les 24 circonscriptions de la zone B (Europe, Asie Levant, Océanie) s'est déroulée le 18 juin 2006 dans les bureaux de vote à l'étranger. Ce scrutin était le premier depuis l'entrée en vigueur de la loi du 9 août 2004 portant réforme du CSFE qui apportait des modifications à certaines circonscriptions (en Allemagne, en Grande-Bretagne et en Irlande, en Andorre, en Russie et en Israël), soit en créant de nouvelles circonscriptions (Allemagne, Andorre, Irlande, Russie) soit en modifiant le nombre des sièges à pourvoir (trois sièges supplémentaires au total à pourvoir en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Israël et en Thaïlande).

Le nombre de sièges à pourvoir était de 76. Les candidatures ont été nombreuses : 61 listes pour les circonscriptions dans lesquelles le vote était à la représentation proportionnelle (pour 62 sièges à pourvoir) et 32 candidats pour les 14 sièges à pourvoir au vote majoritaire. Parmi ces listes ou candidats, le nombre de ceux qui se déclaraient « indépendants » était élevé.

Au total, 741 Français et Françaises se sont présentés aux suffrages de leurs compatriotes, en qualité de candidats titulaires ou de candidats suppléants.

(Voir détails et résultats au chapitre des annexes)

Résultats obtenus

Union des Français de l'étranger (UFE)	30
Association démocratique des Français de l'étranger – Français du monde (ADFE – FM)	30
Rassemblement des Français de l'étranger (RFE)	9
Sans étiquette	7

Le taux de renouvellement des membres sortants est assez élevé : 29 élus n'appartenaient pas à l'Assemblée des Français de l'étranger précédemment, soit environ 38%. Sur ce nombre, 4 étaient

des sièges ouverts pour la première fois depuis les modifications de la carte électorale introduites par la loi du 9 août 2004 (en Grande-Bretagne, en Israël, en Thaïlande et en Andorre).

Trois faits marquants caractérisent cette élection

- Pour la première fois, à cette échelle dans un scrutin à caractère politique, les électeurs avaient la faculté de voter par voie électronique. Du 6 au 12 juin, les électeurs ont voté par Internet dans l'ensemble des circonscriptions électorales concernées par le scrutin, à l'exception des 11 pays¹ dans

lesquels la possibilité de voter par voie électronique avait été suspendue afin de protéger le secret du vote menacé par le faible nombre d'inscription.

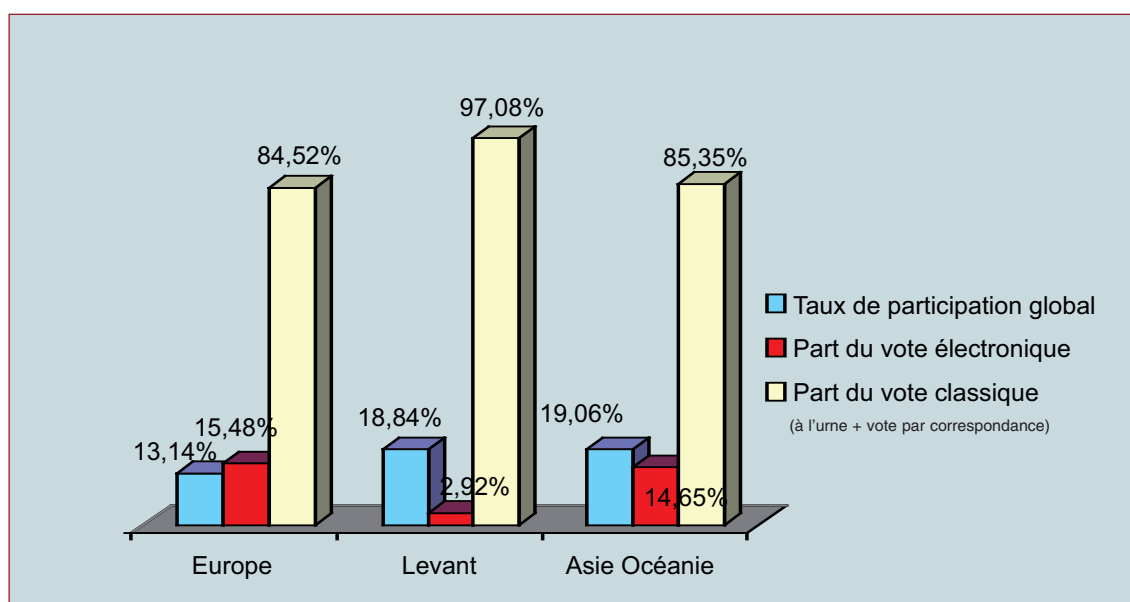
- Le nombre de votants (10 119) a été inférieur aux attentes (28 138 électeurs avaient manifesté leur volonté de pouvoir voter par voie électronique en se pré-inscrivant). Il représente toutefois près de 14% du total des votants.

⁽¹⁾ Afghanistan, Brunei, Lettonie, Macédoine, Arménie, Georgie, Fidji, Islande, Sri Lanka, Mongolie, Yemen.

- Utilisation d'Internet durant la campagne a été importante, la propagande électorale étant libre dans l'Union européenne et les Etats parties à la Convention européenne des droits de l'homme
- Malgré l'introduction du vote électronique et un effort important de sensibilisation et d'explication, la participation est restée faible. Dimi-

nuant légèrement en valeur absolue par rapport à l'élection de 2000 pour la même zone (76 209 de votants en 2000, 74 396 en 2006), elle accuse une baisse sensible (19% en 2000 à 14,25% en 2006) par rapport au nombre des inscrits dont le nombre est passé entre-temps de 401 829 à 525 717.

Taux de participation par zone géographique



Le vote électronique

Un succès technique

Le système mis en place a fonctionné sans défaillance et n'a subi aucune interruption ou intervention depuis son scellement le 9 mai. Les attaques ont été peu nombreuses.

L'import et l'export de flux chiffrés n'ont soulevé aucune difficulté dans les 68 pays concernés par le vote électronique, y compris en Chine et en Russie, et ceci en dépit du niveau élevé de chiffrement. La transmission des résultats du vote électronique s'est effectuée sans incident technique affectant la sécurité et l'intégrité du système.

Les conditions de sécurité ont été rigoureusement respectées par le prestataire sous le contrôle du Ministère avant l'élection, et sous le contrôle du bureau du vote par voie électronique et du comité technique pendant la phase de vote et jusqu'au dépouillement. Le gel de la possibilité de voter par voie électronique dans onze pays avait pour objectif de protéger le secret du vote menacé par le faible nombre d'inscriptions.

II - LES SESSIONS DE L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER



Assemblée
des Français
de l'étranger
en septembre 2005

Du 5 au 10 septembre 2005

La troisième session plénière de l'Assemblée s'est tenue sous la présidence de M. Philippe Douste-Blazy, Ministre des Affaires étrangères.

Au cours de cette session, Mme Christine Lagarde, Ministre déléguée au Commerce extérieur, s'est exprimée devant l'Assemblée, notamment sur le thème de la mobilisation à l'exportation et l'expatriation.

Les 16 et 17 décembre 2005

Réunion du Bureau de l'Assemblée.

Du 6 au 10 mars 2006

Tenue de la quatrième session plénière de l'Assemblée.

M. Pierre Méhaignerie, Président de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, a fait part de son expérience de l'élaboration de la loi de finances pour 2006 en régime LOLF et a répondu aux préoccupations exprimées par les membres de l'Assemblée des Français de l'étranger concernant l'incidence du changement de régime budgétaire pour les Français de l'étranger.

Le 19 mai 2006

Réunion du Bureau de l'Assemblée.

- Lors de ces sessions, l'avis de l'assemblée a été sollicité sur un certain nombre de textes de nature réglementaire.

Des projets de décret :

- modifiant le décret du 10 décembre 1998 portant organisation de l'administration centrale du Ministère des Affaires étrangères

- modifiant le décret du 6 avril 1984 portant statut du Conseil supérieur des Français de l'étranger,
- portant application de la loi organique n° 76-97 du 31 janvier 1976 relative aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République,
- sur les centres de vote à l'étranger

Des projets d'arrêté :

- Arrêté modifiant l'arrêté du 10 décembre 1998 relatif à l'organisation de l'administration centrale du Ministère des Affaires étrangères.
- Arrêté du 25 janvier 2006 fixant les modalités de remboursement des frais de campagne électorale des candidats au mandat de membre de l'Assemblée des Français de l'étranger.
- Arrêté fixant les modalités de versement des nouvelles indemnités versées aux membres de l'assemblée.

Enfin, l'Assemblée a donné son avis sur le projet de circulaire fixant les fonctions et prérogatives dont jouissent les membres de l'Assemblée des Français de l'étranger dans l'exercice de leur mandat.

- Poursuivant sa réflexion sur l'évolution du statut de la représentation des Français de l'étranger, l'Assemblée a adopté le rapport de la Commission de la Décentralisation appliquée aux Français établis hors de France relatif à la proposition de loi élaborée par le sénateur Christian Cointat visant à la transformation de l'Assemblée des Français de l'étranger en une collectivité publique « d'outre-frontière » dotée d'une personnalité juridique et disposant de la maîtrise de son budget. Le mandat de cette Commission s'achève avec ce rapport.

Stand de l'Assemblée des Français de l'étranger, au Sénat le 4 mars 2006



• Le 4 mars 2006, à la veille de la session de l'Assemblée des Français de l'étranger (6 au 11 mars), le Sénat a organisé au Palais du Luxembourg, en partenariat avec l'Assemblée des Français de l'étranger, la première journée des Français de l'étranger sur le thème « Français de l'étranger : une chance pour la France. »

L'objet de cette manifestation était de dispenser des informations sur la présence française à l'étranger, de mettre en relation le public avec les divers acteurs de l'expatriation, pouvoirs publics, entreprises du secteur privé, réseau culturel et de l'enseignement et de saluer la contribution des quelque deux millions de Français expatriés au

rayonnement de la France dans le monde. Durant cette journée « portes ouvertes », de nombreux rendez-vous ont été proposés au public, notamment : cinq tables rondes sur le rayonnement de la France dans le monde, un débat télévisé dans l'hémicycle du Sénat et un forum « Préparer son expatriation ». Les services de la DFAE ont pris part de manière interactive aux différentes phases de cette journée.

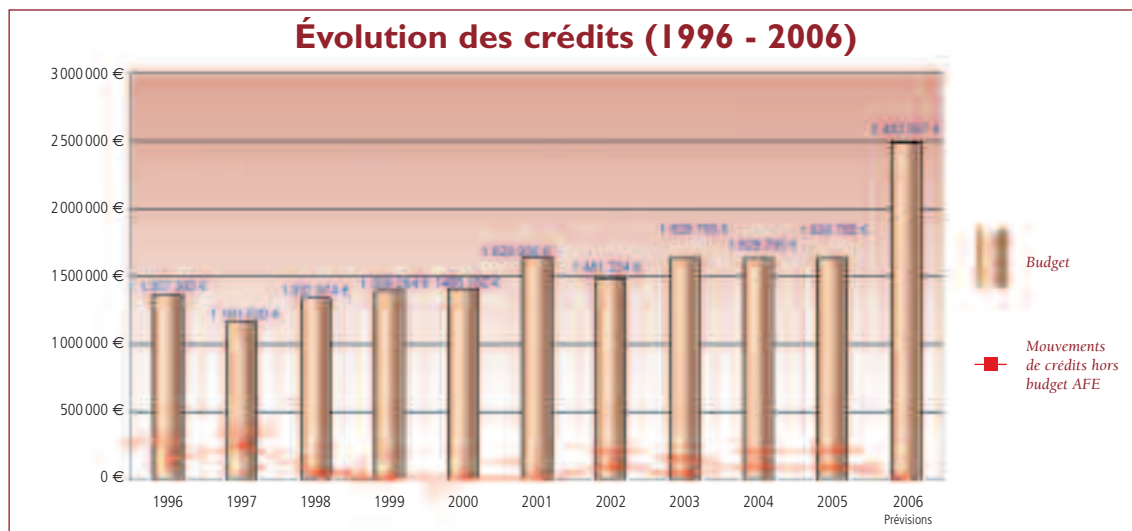
• Au cours des deux dernières années, le rythme des sessions plénières de l'Assemblée est passé, à sa demande, d'une à deux par an. Cette fréquence assure une meilleure continuité des travaux de l'assemblée. L'augmentation substantielle des indemnités des membres de l'Assemblée devrait, par ailleurs, permettre aux élus de mieux faire face aux dépenses engagées dans l'exercice de leur mandat.



III - LE BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

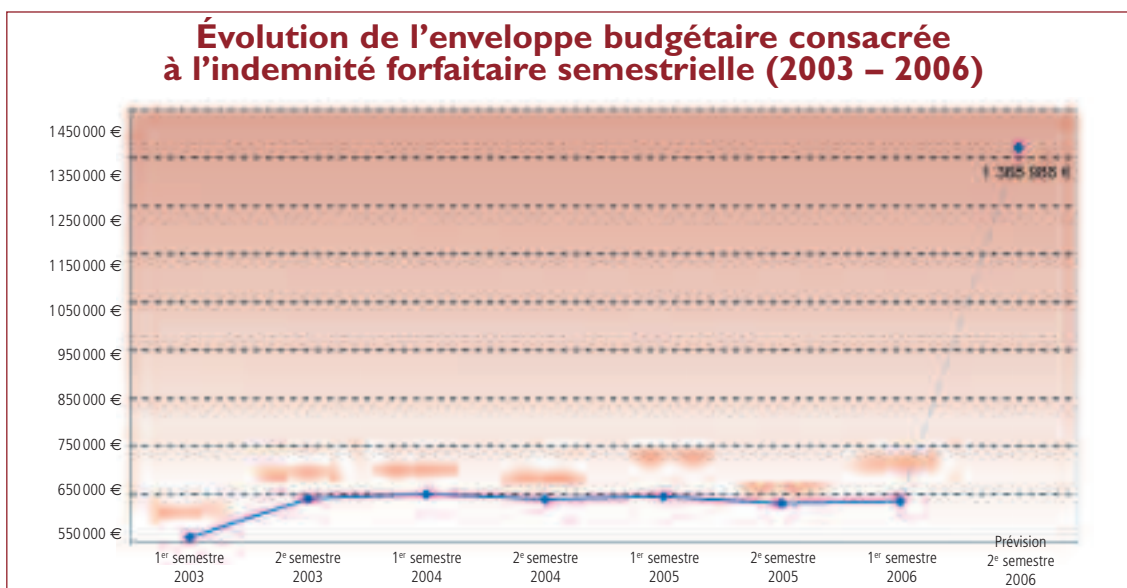
Lors du Bureau de décembre 2005 de l'Assemblée des Français de l'étranger, un compte rendu de l'exécution du budget de l'année écoulée ainsi qu'un état prévisionnel du budget 2006 ont été présentés aux participants. Le montant des crédits inscrits à la loi de finances pour 2006 mis à la disposition du secré-

tariat général de l'Assemblée des Français de l'étranger s'établit à 2 482 567 euros, montant en hausse par rapport aux années précédentes. Cette augmentation est destinée à financer, entre autres, la nouvelle indemnité fixe mensuelle de 800 euros versée à tous les Conseillers élus à compter du 1^{er} juillet 2006.



Les principaux postes de dépenses devraient se répartir de la manière suivante :

- Indemnités forfaitaires aux membres élus, ainsi qu'aux membres désignés résidant hors de France : 2 025 500 euros.
- Remboursement des frais de campagne électorale (élections à l'Assemblée des Français de l'étranger du 18 juin 2006) : 165 000 euros.
- Dépenses de fonctionnement, notamment :
 - Logistique des sessions (sténotypie, secrétariat, hôtesse, cafétéria, etc.) : 134 000 euros
 - Édition du rapport du Directeur : 18 000 euros
 - Fonctionnement (site Internet, publications, matériel et fournitures) : 100 000 euros
 - Prime d'assurance des membres : 18 500 euros.

Évolution de l'enveloppe budgétaire consacrée à l'indemnité forfaitaire semestrielle (2003 - 2006)**IV - INDEMNITÉS VERSÉES AUX ÉLUS DE L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**

Les membres élus de l'Assemblée des Français de l'étranger souhaitent depuis longtemps une réévaluation du montant de leurs indemnités qui n'avait pas varié depuis 1997.

Afin de satisfaire cette demande légitime, la loi de finances pour 2006 a alloué au budget du Ministère des Affaires étrangères une somme supplémentaire de manière à financer une indemnité mensuelle fixe d'un montant de 800 euros pour chaque élu.

Cette nouvelle indemnité s'ajoute à l'indemnité actuelle, variable en fonction de l'éloignement du pays de résidence et de l'étendue de la circonscription, que les membres de l'Assemblée perçoivent déjà au titre du remboursement partiel des frais occasionnés lors des déplacements pour assister aux réunions auxquelles ils sont convoqués par le président de l'Assemblée. Elle prend effet à compter du 1^{er} juillet 2006 et est versée en même temps que les indemnités forfaitaires semestrielles actuelles.

Pour tenir compte de la disparité des situations

des conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger, répartis sur tous les continents, l'indemnité forfaitaire qui était versée jusqu'à présent, demeure donc.

En 2006, le montant total des indemnités versées aux membres de l'Assemblée des Français de l'étranger s'élèvera à 2 003 576 euros.



2

Veiller à la sécurité des Français à l'étranger



La sécurité des Français à l'étranger est une priorité du ministère des Affaires étrangères et du gouvernement. Cette mission revient à la sous-direction de la sécurité des personnes (SDP) de la direction des Français à l'étranger et des étrangers en France (DFAE). Son action dans ce domaine a été très importante en 2005, tant du point de vue de la gestion des crises, que de celui de la « veille » opérationnelle, ou du suivi des « cas individuels » (prisonniers, otages, disparus, décédés). Pour l'avenir, dans une optique de plus grande efficacité, la DFAE s'est donnée pour objectif de mieux rassembler autour d'elle l'ensemble des acteurs de la sécurité à l'étranger.

I - LES MOYENS

Un effectif en augmentation significative

La sous-direction de la sécurité comprend 15 agents, répartis en quatre pôles :

- un pôle « direction » composé du sous-directeur et de deux secrétaires ;
- un pôle « veille-crise » dirigé par deux adjoints au sous-directeur, une responsable veille et un responsable crise, assistés de six rédacteurs ;
- un pôle « gestion des cas individuels » dirigé par un adjoint au sous-directeur, assisté de deux rédacteurs ;
- un « pôle médical », créé en 2005, et composé de deux médecins, un urgentiste à mi-temps et un psychiatre sous contrat.

Dans un contexte de restriction budgétaire, en 2006, cet effectif sera augmenté de deux agents : un adjoint au sous-directeur, et un logisticien.

Le budget

En loi de finances, le budget initial 2005 pour la « fonction sécurité » était de 1,59 M€. Compte tenu de l'actualité, la DFAE a, en fait, consacré à cette fonction, au total, plus de 3 M€.

Les outils de préparation et de gestion de crise

La sous-direction de la sécurité des personnes dispose, pour l'aider à gérer les crises, de quatre outils principaux :

- Les plans de sécurité des 179 postes diplomatiques et consulaires, qui font l'objet d'actualisations

régulières : en moyenne 6 par mois en 2005.

- Le site internet « conseils aux voyageurs ». Site le plus visité du ministère des Affaires étrangères, il est consulté 250.000 fois par mois. Les mises à jour sont réalisées au moins tous les deux mois (70 modifications par mois en 2005). Il permet aussi aux internautes d'interroger directement la DFAE par courriel (environ 600 courriels reçus par mois). Nos compatriotes continuent aussi de téléphoner directement à la sous-direction de la sécurité des personnes (500 appels mensuels en 2005).



Le site internet « conseils aux voyageurs ».

- Les équipements des postes en matériels de sécurité (radio, rations alimentaires, médicaments, matériel de santé) : 1.785.000 €, soit plus de la moitié du budget consacré à la sécurité, auront été affectés en 2005 à ces dépenses d'équipement.

- Enfin, la sous-direction de la sécurité des personnes dispose, au Quai d'Orsay, d'une « salle opérationnelle de crise ». Couplée à une « salle politique », cette structure permet de gérer les crises en temps réel. Un projet de modernisation de cet outil est en cours.

II – LES REFORMES : LES STRUCTURES DE GESTION DE CRISE ET LE DÉVELOPPEMENT DU PARTENARIAT

La DFAE est de plus en plus sollicitée par nos compatriotes dont les attentes en matière de sécurité ne cessent d'augmenter. Une coopération avec les autres acteurs de la sécurité à l'étranger (tourisme, défense, intérieur, entreprises, etc.) est nécessaire, pour GARANTIR une meilleure efficacité. À cet égard les mesures suivantes ont été prises.

La création d'une unité d'appui à la gestion des crises

En 2005, à la demande du Premier Ministre, la décision de principe a été prise de créer au Département une « unité d'appui à la gestion des crises ».

De nature interministérielle, cette structure permanente aura pour mission, dès 2006, d'améliorer les capacités de traitement et de coordination dans l'urgence, de structurer le dispositif de gestion de crise, d'introduire un élément de continuité dans l'action des différents acteurs et de renforcer la professionnalisation de la gestion de crise.

Le recentrage de la sous-direction de la sécurité des personnes sur son cœur de métier

La sous-Direction de la sécurité des personnes s'est recentrée sur son « cœur de métier », la sécurité des

2

Français à l'étranger. En 2005, les affaires sociales, dont elle était précédemment chargée ont été transférées à une autre sous-direction. Cette réorganisation s'est accompagnée d'un renforcement du volet sécurité sanitaire.

Des partenariats et des contributions extérieures

La DFAE a choisi d'associer des partenaires à certaines de ses actions.

Cet effort touche d'abord la réponse téléphonique en cas de crise pour laquelle un marché, lancé en 2005, devrait se finaliser en juin 2006 : il permettra de mieux faire face à l'afflux d'appels de proches de victimes.

Des conventions ont été signées avec Air France, Météo France et l'École de Ski et d'Alpinisme de Chamonix. D'autres sont en cours d'élaboration, par exemple avec Radio France International (possibilité de transmettre des messages radio aux communautés françaises), avec l'Unité Nationale d'Identification des Victimes de Catastrophes Naturelles, avec la Sécurité Civile et la Gendarmerie (mise à disposition de moyens spéciaux).

Les liens avec les entreprises ont été renforcés, et



Signature de la convention de partenariat avec l'école nationale de ski et d'alpinisme

les professionnels du tourisme et du sport ont été sensibilisés à leurs responsabilités. À cet égard a été organisée le 29 novembre 2005 à Paris la première rencontre « MAE - Directeurs de la sécurité des 80 plus importantes entreprises françaises », qui a notamment donné lieu à des échanges d'expérience, et à la création d'un annuaire téléphonique permettant aux principaux responsables de se contacter directement en cas de crise.

Enfin, depuis l'été 2005, deux médecins, un urgentiste et un psychiatre, travaillent désormais « sous contrat » avec la DFAE.

III – LES CRISES :

2005, UNE ANNÉE DE CRISES NOMBREUSES ET DIVERSES



Françoise Le Moign
Adjointe
au Sous-directeur
de la sécurité
des personnes

L'année 2005 a été ponctuée d'attentats terroristes, d'accidents aériens, de la circulation ou de montagne, de troubles politiques, de prises d'otages, de catastrophes naturelles (cyclones, tremblements de terre), événements auxquels il convient d'ajouter les difficultés du dernier pèlerinage à La Mecque, de nombreux passagers bloqués sur leurs lieux de vacances en raison de la défaillance de leur voyageur ou compagnie aérienne, et enfin la menace de la grippe aviaire. Ces événements ont fait parmi nos compatriotes 193 morts et 146 blessés, tous touristes. La sous direction de la sécurité des personnes a fonctionné en « mode crise » pendant une soixan-



taine de jours. Neuf antennes consulaires d'urgence venant de Paris auront été projetées en 2005 : tsunami (déplacées fin 2004 et maintenues début 2005 : Sri Lanka, Maldives, Thaïlande), attentats de Londres, accident d'avion au Venezuela, cyclone en Louisiane, tremblement de terre au Pakistan, préparation de crise en Côte d'Ivoire, mort d'alpinistes au Népal.

Trois événements auront plus particulièrement affecté en 2005 la sécurité de nos ressortissants : la catastrophe aérienne de Maracaibo au Venezuela ; le cyclone « Katrina » dans le sud des Etats Unis ; la disparition dans les Annapurnas d'alpinistes français.



Après l'accident à Maracaïbo

La catastrophe aérienne de Maracaïbo

Le 16 août 2005, dès l'annonce de l'accident de l'avion de la compagnie West Carribean à Maracaïbo en route vers Fort-de-France avec à son bord 152 touristes français, majoritairement originaires de la Martinique, la cellule de crise est ouverte. Le ministère envoie sur place une mission consulaire d'urgence afin d'épauler notre ambassade au Venezuela : 7 fonctionnaires des affaires étrangères et un médecin psychiatre ainsi qu'un agent de liaison à Fort de France. Ces agents, auxquels se joindront



Samedi 20 août 2005 : les parents et les proches des victimes de la catastrophe aérienne de Machiques au Venezuela (16-08-05) se recueillent devant le monument érigé dans le cimetière de San Francisco à Maracaïbo, à la mémoire des disparus, en présence du Ministre de l'Outre-Mer, des élus de la Martinique, du Directeur des Français de l'Étranger, de l'ambassadeur et du Consul de France au Venezuela.

Cérémonie officielle du 20 août 2005

Dans cette affaire, l'Etat prendra notamment en charge l'affrètement de l'avion permettant aux familles des victimes de se rendre sur place pour la cérémonie officielle de recueillement en souvenir des victimes, les opérations de recherche de conservation et d'identification des corps, les frais de rapatriement des dépouilles mortelles. Le coût total de cette crise, dont la gestion budgétaire a été confiée à la DFAE, s'est élevé à 857.000 €.

Le cyclone « Katrina » en Louisiane

À la suite d'un cyclone de catégorie 4 sur la Louisiane et le Mississippi, une grave inondation frappe la Nouvelle Orléans, dont les autorités décident l'évacuation le 31 août. Les populations, parmi lesquelles figurent des Français, se réfugient dans des centres de regroupement de La Nouvelle Orléans, d'où ils sont ensuite transportés jusqu'au Texas. Le consulat général se replie sur Lafayette.

Une cellule de crise est ouverte, pour faire face à l'afflux des demandes des familles inquiètes. Elle fonctionnera pendant 15 jours, répondant à plus de 3 400 appels concernant 787 personnes. Dès le 3 septembre, la DFAE dépêche en Louisiane une mission consulaire d'urgence composée de 3 agents du ministère et de 2 agents de la sécurité civile. Des agents en poste à San Francisco, Los Angeles et Washington viennent renforcer cette antenne consulaire.

À partir de Paris, en liaison avec notre ambassade à Washington ainsi qu'avec nos consulats de La Nouvelle Orléans, Houston, Miami et Atlanta, la DFAE coordonne les opérations de recherche de nos concitoyens, auxquelles se consacreront une quarantaine d'agents du Département.

À noter l'excellente coordination européenne qui a notamment permis d'organiser une mission de recherche conjointe France/Royaume-Uni/Allemagne sur la rive est du Mississippi. Au total, nos équipes sur le terrain auront directement assisté 52 Français.



La mission consulaire d'urgence à la recherche de ressortissants français à La Nouvelle Orléans

Disparition de 7 alpinistes français au Népal

Le 20 octobre, une tempête de neige exceptionnelle s'abat sur les Annapurnas. Une expédition d'alpinistes sur le mont Kang Guru, composée de 7 Français et de 14 guides népalais, est victime

2

d'une avalanche. Seuls trois Népalais réussissent à rejoindre un village proche. Dans le même temps, d'autres expéditions, au sein desquelles se trouvent des Français, connaissent de graves difficultés.

Des opérations de secours sont entreprises. Le ministère envoie une mission consulaire d'urgence, composée de membres du peloton de gendarmerie de haute montagne, avec



Opérations de recherche des disparus

deux chiens, et reçoit sur place l'aide de spécialistes de la montagne, présents à Kathmandou, dont le conseiller « montagne » du Ministre de la jeunesse et des sports. Les recherches permettront de retrouver deux corps (ceux de deux Français) jusqu'à ce que l'enneigement et les conditions météorologiques interdisent de poursuivre les opérations. Celles-ci reprendront en 2006.

IV – LA GESTION DES « CAS INDIVIDUELS »



Jacques Guyot
Adjoint au
Sous-directeur
de la sécurité
des personnes

Les disparitions et enlèvements de Français

Témoignant de l'aggravation des conditions sécuritaires dans certains pays ou régions du monde, déjà signalés comme dangereux sur le site « conseils aux voyageurs » du Département, de nouveaux enlèvements et disparitions ont touché les Français résidant, ou de passage à l'étranger en 2005.

Depuis le début de 2005, par vingt-trois (23) enlèvements de Français ont eu lieu : 9 en Haïti, 3 au Venezuela, 3 en Israël et dans les territoires palestiniens, 2 en République Démocratique du Congo, 2 en Bolivie, 2 en Turquie, 1 en Irak et 1 au Sénégal. Nos compatriotes enlevés en Haïti, tous victimes de rapt crapuleux, ont été libérés rapidement. La religieuse française prise en otage dans l'est de la République Démocratique du Congo a été libérée au bout de cinq jours et nos deux compatriotes enlevés en Bolivie, alors qu'ils effectuaient une randonnée dans ce pays, sont parvenus à s'enfuir après 48 heures de détention. Parmi nos trois compatriotes pris en otage au Venezuela, deux ont été libérés, l'un deux mois après son enlèvement, l'autre huit mois après. Le Français pris en otage en Irak en décembre 2005 a été libéré en janvier 2006. Au total, sur les quatorze Français enlevés en 2005, un seul est toujours détenu par ses ravisseurs au Venezuela. S'y ajoute le cas de Mme Ingrid Bétancourt enlevée depuis 2002 en Colombie. En tout, deux Français restent donc détenus par leurs ravisseurs. Outre les cas particuliers de l'Irak et d'Haïti, c'est au Venezuela que les cas d'enlèvements de Français installés dans l'Etat de Barinas (ouest du pays) ont été les plus élevés en 2005, du fait notamment de

la guérilla colombienne, dont l'action s'étend désormais dans les provinces vénézuéliennes frontalières. Il convient également de rappeler que nos compatriotes disparus ou enlevés, en particulier en Irak, en Colombie et au Venezuela, l'ont été dans des pays ou des régions totalement ou fortement déconseillés par le Département.

De plus, deux (2) ressortissants, dont on demeure toujours sans nouvelles, ont disparu dans des circonstances inquiétantes : un à Saint-Domingue, et une au Népal. À ces deux compatriotes s'ajoutent sept (7) disparus durant ces quatre dernières années, soit au total 9 Français dont on reste sans nouvelles : 3 au Guatemala (2002 et 2003), une au Pérou (2002), un jeune compatriote dans le sud de la Colombie (2003), le journaliste franco-canadien Guy André Kieffer en Côte d'Ivoire (2004) et un journaliste français en Irak (Frédéric Nérac en 2003).

Qu'il s'agisse de nos compatriotes disparus dans des circonstances inquiétantes ou pris en otage, la DFAE a assuré un contact régulier avec les familles. Elle se voit confier aussi, de plus en plus, un rôle opérationnel, dans le respect de la souveraineté des Etats dans lesquels nos compatriotes disparaissent ou sont enlevés. À cet égard, un partenariat a été établi entre la sous-direction de la sécurité des personnes, le GIGN, et le Raid, afin que ces unités puissent conseiller l'action du Département et de nos postes à l'étranger dans les cas d'enlèvements. Plusieurs fois en 2005, cette coopération s'est montrée déterminante pour le sort de nos compatriotes. Pour les mêmes raisons, les contacts se sont développés avec l'office central des disparitions inquiétantes de personnes (OCDIP).



Arrivée en France de la dépouille de Michel Seurat, ancien otage français au Liban en 1985.

L'assistance aux familles des Français décédés à l'étranger

850 décès de Français ont été signalés à la sous-direction de la sécurité des personnes par nos ambassades et consulats entre le 1^{er} mai 2005 et le 30 avril 2006.

La DFAE joue un rôle essentiel dans l'information et l'assistance aux familles des Français décédés à l'étranger. Elle les aide à faire face aux formalités nécessaires au rapatriement des dépouilles mortelles, en liaison avec les différentes administrations concernées (préfectures, mairies, gendarmeries, commissariats de police, etc.), les sociétés de pompes funèbres, les compagnies d'assurance et nos postes diplomatiques et consulaires. Les familles reçoivent l'aide du Département pour obtenir les rapports d'autopsie et de police émanant des autorités locales compétentes.

Le raz-de-marée survenu le 26 décembre 2004 en Asie du Sud-Est (95 décès) a continué de mobiliser l'agent chargé du suivi des dossiers des Français décédés à l'étranger, et ce en raison de l'échelonnement des identifications jusqu'en octobre 2005. Il en a été de même concernant l'accident d'avion de Charm El Cheikh (3 janvier 2004). La rapidité exemplaire des identifications des victimes de l'accident d'avion survenu le 16 août 2005 au Venezuela est



Monument à la mémoire des victimes à Charm El Cheikh

à souligner. Elle résulte du remarquable travail des spécialistes de l'institut de recherches criminelles de la gendarmerie, et d'une coopération sans faille entre le Département et le ministère de l'outre-mer.

Dans le détail, 81 Français, chiffre qui se maintient à un niveau élevé, sont décédés dans des accidents de la circulation et 11 dans des accidents d'avions de tourisme ou d'hélicoptère; 27 ont été victimes d'agressions violentes; le nombre de suicides a été de 57; 28 Français ont été victimes de noyade ou d'accidents de plongée et 5 sont portés disparues en mer; l'année 2005 aura été particulière-

ment meurtrière en montagne: 28 Français ont été victimes d'avalanches ou d'accidents, notamment dans le massif des Annapurnas au Népal où 7 alpinistes français ont péri en octobre 2005 (seuls deux corps retrouvés à ce jour). Enfin, 5 Français ont trouvé la mort lors d'attentats terroristes: 1 en Iraq, 1 au Liban, 1 au Royaume Uni, 2 en Israël.

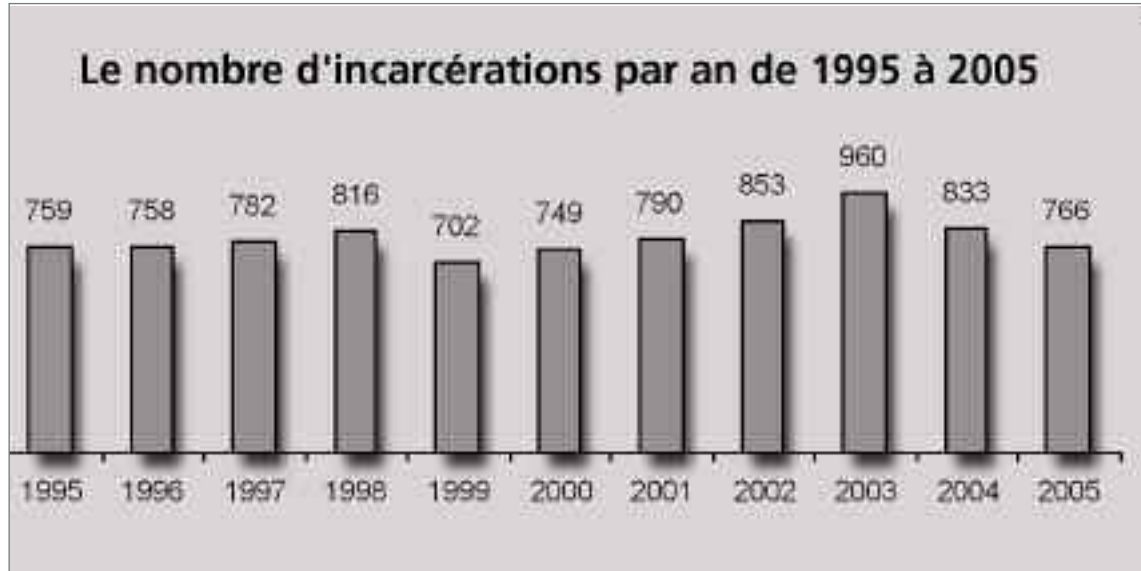
Ces circonstances souvent tragiques ont contribué à resserrer la coopération entre la sous-direction de la sécurité des personnes et l'Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation (INAVEM) qui, outre un soutien psychologique, apporte une aide juridique aux familles. L'aide apportée par cet organisme se révèle très précieuse pour de nombreuses familles. De la même façon, le Département informe le Fonds de Garantie des victimes d'actes de terrorisme et autres infractions (FGTI) de l'identité des victimes françaises d'actes de terrorisme à l'étranger, en vue de l'ouverture d'un dossier d'indemnisation.

1 721 détenus français à l'étranger

L'une des missions de nos ambassades et consulats est la protection consulaire de nos ressortissants détenus à l'étranger d'après l'article 36 de la Convention de Vienne de 1963. Cette protection consiste à vérifier que nos compatriotes détenus ne sont pas maltraités, que leurs droits à la défense sont bien respectés (présence d'un avocat dont les



Cérémonie franco-égyptienne à la mémoire des victimes de la catastrophe aérienne du 3 janvier 2004.



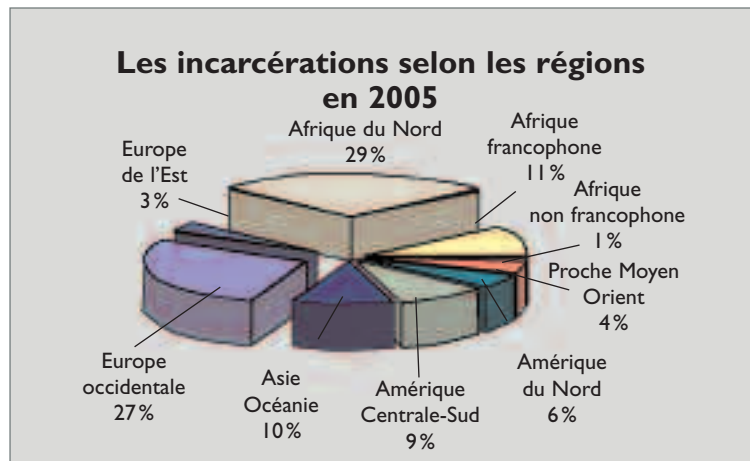
honoraires sont à la charge de la famille ou d'un avocat commis d'office par la justice locale), que les détenus puissent communiquer avec leur famille, et que ces familles puissent faire parvenir à leur proche détenu des aides financières afin d'améliorer leur ordinaire. Les autorités françaises ne peuvent cependant pas intervenir dans le cours de la justice locale qui est souveraine, ni se prononcer sur le fond d'une affaire de justice, ni assurer la défense de nos compatriotes devant les tribunaux, ces tâches incombant à l'avocat de la défense.

Il est conseillé à nos ressortissants se rendant à l'étranger, de consulter le site « Conseils aux voyageurs » du ministère des Affaires étrangères afin de s'enquérir des difficultés qu'ils pourraient rencontrer dans le pays de destination, certains faits pouvant mener à une arrestation et à une inculpation à l'étranger, alors qu'ils ne constituent pas une infraction en France.

Ce site est consultable à l'adresse suivante : www.france.diplomatie.gouv.fr/voyageurs

La France est liée avec 78 pays par des conventions bilatérales ou multilatérales relatives au transfèrement des personnes condamnées. Ce dispositif permet aux ressortissants français détenus à l'étranger à la suite d'une condamnation définitive à purger le reste de leur peine en France, s'ils le demandent et après accord des autorités françaises et de celles de l'Etat de condamnation. Des conven-

tions bilatérales avec divers pays sont en cours de ratification ou de négociation. Néanmoins pour raisons humanitaires sérieuses certains pays, qui n'ont pas conclu une telle convention avec la France, acceptent au cas par cas des transfèremens vers la France.



Environ 800 Français sont emprisonnés chaque année en moyenne à travers le monde, ce qui représente un total cumulé de 1721 détenus au 1er janvier 2006, dont 90% d'hommes.

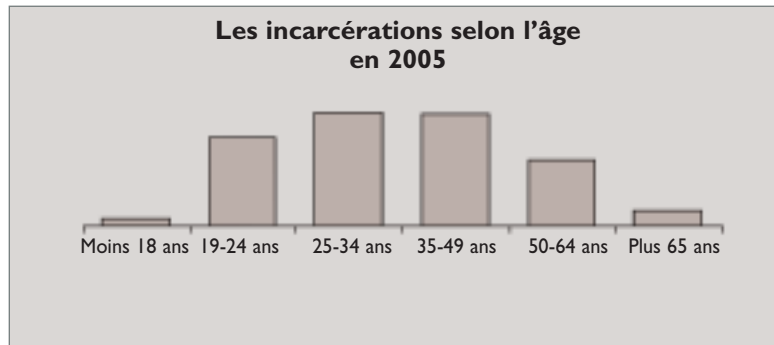
En 2005, les 766 incarcérations se sont réparties de la façon suivante : 29% pour l'Afrique du Nord (essentiellement le Maroc), 27% pour l'Union Européenne (essentiellement l'Espagne), 12% pour l'Afrique, 32% pour le reste du monde.

La majorité des infractions commises par les Français à l'étranger concerne les stupéfiants, qu'il s'agisse de trafic ou de consommation personnelle,

puis viennent les escroqueries ainsi que les vols. Au cours des 10 dernières années, l'évolution des infractions tend vers une augmentation significative des délits de drogue tandis que les atteintes au patrimoine chutent de manière régulière.

La durée de condamnation moyenne d'un Français emprisonné à l'étranger est de 4 ans.

Cependant, la plupart des Français condamnés à des peines de moins de 1 an ne se manifestant pas auprès des postes, il est difficile de mesurer vérita-



blement la durée moyenne de détention à l'étranger. Enfin, l'âge moyen de nos compatriotes détenus à l'étranger est d'une trentaine d'années.

V – LA GRIPPE AVIAIRE



Le ministère des Affaires étrangères, mobilisé pour faire face à cette menace, a participé activement au plan national de lutte contre une éventuelle pandémie de grippe aviaire. La DFAE a largement contribué à ce plan en approvisionnant nos postes diplomatiques et consulaires (à l'exception de Monaco et d'Andorre, rattachés au plan national français) en traitements anti-viraux (Tamiflu) et en masques de protection, afin d'assurer une couverture équi-

valente à celle mise en place à l'échelon national, les ambassades dans les pays les plus développés, dont l'Union Européenne, étant dotées d'un stock de sécurité, les autorités locales prenant en charge les ressortissants français présents sur leur sol.

Au total, 209 065 traitements anti-viraux auront été envoyés dans 223 postes, et 295 000 masques FFP2 (destinés aux personnes en contact avec les malades) auront été livrés dans 225 postes. Le ministère de la santé a attribué par ailleurs au ministère des affaires étrangères les 11,8 millions de masques anti-projections nécessaires à l'ensemble des postes. Enfin, 13 800 traitements pédiatriques auront été livrés dans 225 postes. Le coût financier de cette opération de préparation à la crise est important : si les traitements Tamiflu et les masques chirurgicaux ont été fournis par le ministère de la santé, l'achat des masques FFP2, le conditionnement des traitements et des masques et les frais de transport vers nos postes auront coûté à la DFAE 593 000 €. Nous sommes le seul pays du monde à avoir offert un tel service à ses ressortissants.

La DFAE est de plus en plus sollicitée par nos compatriotes dont les attentes en matière de sécurité ne cessent d'augmenter, notamment les touristes qui, tout en voyageant sans toujours prendre les précautions habituelles (souscrire une assurance par exemple), attendent de l'Etat une assistance tous azimuts. Cette tendance n'est pas sans conséquence sur le plan budgétaire. Aussi, tout en assurant au mieux sa mission d'assistance à nos ressortissants, la DFAE veille à une gestion financière rigoureuse, et s'attache à mutualiser les efforts de l'ensemble des acteurs concernés par la sécurité de nos ressortissants à l'étranger.